

Vous êtes une TPE/PME EN FABRICATION OU LOGISTIQUE ?

L'AIDE
FILMEUSE +

➔ Jusqu'à **25 000 €**
de subvention



Bénéficiez d'une aide financière et réduisez les risques pour vos salariés.

Pour plus d'infos, connectez-vous sur ameli.fr/entreprise et contactez votre caisse régionale CARSAT, CRAMIF (pour l'Île-de-France) ou CGSS (pour les DOM).

L'aide Filmeuse+ est valable jusqu'au 31 décembre 2020.